



Co-déléguée du numérique en santé
Affaire suivie par : Marianne BILLARD, directrice de projets
Mèl. : marianne.billard@sante.gouv.fr

Paris, le 21.01.2025

Courrier à Monsieur Charles Brisset

Objet : Réponse à la saisine du 14 janvier 2025 portant demande d'ouverture des codes sources de Mon espace santé

En date du 14 janvier 2025, vous avez saisi la direction des affaires juridiques du ministère chargé de la santé, par l'intermédiaire du PRADA. Votre saisine porte sur l'ouverture des codes sources de l'application Mon espace santé. Vous rappelez les obligations prévues au Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, et demandez une communication d'un format électronique, ouvert et aisément réutilisable et exploitable conformément à l'article L.300-4 du même code.

La Délégation au numérique en santé (DNS) rappelle que dès le lancement de Mon espace santé, un engagement a été pris publiquement pour prévoir l'ouverture du code source de Mon espace santé. Cet engagement est rappelé dans la page « [A propos - Mon espace santé \(monespacesante.fr\)](#) ».

Néanmoins, pour tenir cet engagement, l'Assurance maladie et le ministère, coresponsables de ce traitement au sens du RGPD, doivent mener des travaux approfondis sur les éventuelles parties du code qui nécessiteraient d'être occultées pour des raisons de sécurité, comme recommandé par l'ANSSI. En effet, Mon espace santé évolue en continu, des fonctionnalités sont en cours de développement et un travail de revue du code est nécessaire pour publier une version à la fois de qualité et garantissant un standard suffisant en matière de sécurité. A ce titre, les responsables conjoints de traitements de Mon espace santé sont tenus à une obligation de sécurité au titre de l'article 28 du RGPD. Ils entendent donc faire valoir les dispositions du d) du 2° de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Hela GHARIANI